



**PRÉFET
DE SAINT-PIERRE
ET MIQUELON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Territoires,
de l'Alimentation et de la Mer**

Service des affaires maritimes et portuaires

Ref D2025/SAMP/062

RÉSULTAT DU CONCOURS DE PILOTAGE

La directrice des territoires, de l'alimentation et de la mer de Saint-Pierre et Miquelon fait connaître que le lauréat du concours de pilotage maritime organisé les 19 et 20 juin 2025, évalué dans les conditions prévues par l'arrêté du 26 septembre 1990, est :

M. Yannig MANGIER

Tout renseignement sur le concours et sur le pilotage maritime peut être demandé auprès de la station de pilotage maritime de l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon (pilote975@icloud.com / 05 08 55 21 24) ou auprès du service des affaires maritimes et portuaires de la DTAM (uam.samp.dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr / 05 08 41 15 30), chacun en ce qui le concerne.

La directrice
Patricia BOUTEBOIS

La Directrice des Territoires,
de l'Alimentation et de la Mer